



COORDINATION CDG OCCITANIE

## AVIS D'OUVERTURE

CONCOURS

ATTACHE TERRITORIAL

Pour 2026, le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Garonne, en partenariat avec les centres de gestion de la région Occitanie, organise les concours externe, interne et troisième concours d'accès au grade d'attaché territorial, dans les spécialités suivantes :

Spécialité	CDG organisateur	Externe	Interne	Troisième concours
Administration générale	<b>CDG de la Haute-Garonne</b> 590 rue Buissonnière CS 37666 31676 LABEGE CEDEX <b>05 81 91 93 00</b> <b>www.cdg31.fr</b>	<b>125</b>	<b>75</b>	<b>50</b>
Animation		<b>14</b>	<b>5</b>	<b>0</b>
Gestion du secteur Sanitaire et social		<b>29</b>	<b>17</b>	<b>11</b>
Analyste		<b>14</b>	<b>7</b>	<b>5</b>
Urbanisme et développement des territoires		<b>36</b>	<b>21</b>	<b>14</b>

Les épreuves écrites d'admissibilité se dérouleront le **jeudi 19 novembre 2026** dans des centres d'examens sur l'ensemble du territoire des CDG partenaires de la région Occitanie.

## CONDITIONS D'INSCRIPTION

### CONCOURS EXTERNE

Ouvert aux candidats titulaires :

- d'un titre ou d'un diplôme homologué au niveau 6 (anciennement niveau II) de la Nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles,
- ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007.

### CONCOURS INTERNE

Ouvert aux fonctionnaires et agents de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L.5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

Ce concours interne est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement d'un État membre de la communauté européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen autre que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés aux articles L.2 et L.6 du code général de la fonction publique exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces États, une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès au cadre d'emplois.

### TROISIEME CONCOURS

Ouvert aux candidats justifiant au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice, pendant une durée de 4 ans au moins :

- d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature ;
- ou d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ;
- ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.

Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales du candidat régies par l'article L212-7 du code général de la fonction publique soient prises en compte pour l'accès à ces concours.

La durée des contrats d'apprentissage et celle des contrats de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle.

**Période de retrait des dossiers d'inscription**

**Du mardi 10 mars 2026 au mercredi 15 avril 2026 inclus**

**Date limite de dépôt de dossier**

**Jusqu'au jeudi 23 avril 2026**

**Date des épreuves d'admissibilité**

**Jeudi 19 novembre 2026**